

COMPAGNIE GENERALE DES INSECTICIDES 9 rue Louis Armand ST OUEN L'AUMONE 95315 CERGY PONTOISE Cedex Tél : 01.34.02.46.60 Fax : 01.30.37.15.90.	FICHE DE DONNEES SECURITE	Réf. : ACAF 4
	<u>Risques spécifiques</u>	Création : 05/02/2002
	-	Version : 04 Du 13/10/2011

1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE #	<p><i>1.1 Identificateur de produit :</i></p> <p style="text-align: center;">ACTO NATUR PIEGES CAFARDS</p> <p><i>1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance et utilisations déconseillées (pour plus de détails se reporter à la notice technique) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation conseillée : Piège attractif à glu pour lutter contre les cafards. - Utilisation déconseillée : Autres que celles indiquées <p><i>1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Fournisseur : C G I (Voir cadre ci-dessus) Email : s.laboratoire@la-cgi.com <p><i>1.4 Numéro d'appel d'urgence :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Tél. d'urgence : Orfila : 01 45 42 59 59
2 - IDENTIFICATION DES DANGERS #	<p><i>2.1 Classification du mélange :</i> Non classé</p> <p><i>2.2 Eléments d'étiquetage :</i></p> <p>S2 Conserver hors de portée des enfants.</p> <p><i>2.3 Autres dangers :</i> N/A</p>
3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS #	<p><i>3.2 Mélange :</i></p> <p>Formulation sans insecticide. Piège à glu, imprégnée d'extraits alimentaires naturels.</p>
4 - PREMIERS SECOURS #	<p><i>4.1 Description des premiers secours :</i></p> <p>En cas de contact avec la peau : Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas de contact avec les yeux : Bien rincer avec une grande quantité d'eau. En cas d'inhalation : Emmener le sujet à l'air libre. En cas de malaise, contacter un médecin. En cas d'ingestion: Contacter un médecin en cas de malaise.</p> <p><i>.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :</i> Voir rubrique 4.1</p> <p><i>4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :</i> Traitement symptomatique. D'une manière générale, en cas de doute ou si les symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).</p>
5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE #	<p><i>5.1 Moyens d'extinction :</i></p> <p>Moyens d'extinction conseillés : Mousse, CO₂, poudre sèche. Moyens d'extinction déconseillés : Jets d'eau direct.</p> <p><i>5.2 Dangers particuliers résultant du mélange :</i> non connu</p> <p><i>5.3 Conseils aux pompiers :</i> Equipement de protection contre le feu : Les sauveteurs doivent porter des appareils de protection respiratoire autonomes et des vêtements de protection.</p>

6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL #	<p><u>6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :</u> Il est recommandé de porter des vêtements de protection appropriés.</p> <p><u>6.2 Précautions pour le protection de l'environnement :</u></p> <p><u>6.3 Méthode et matériel de confinement et de nettoyage :</u> Ramasser avec une pelle et mettre dans des fûts en vue de l'élimination.</p> <p><u>6.4 Références à d'autres sections :</u> Se référer à la section 8 pour l'équipement de protection approprié et à la section 13 pour le traitement des déchets.</p>
7 - MANIPULATION ET STOCKAGE #	<p><u>7.1 Précautions à prendre pur une manipulation sans danger :</u> - Manipuler en respectant les règles générales de sécurité et d'hygiène industrielle.</p> <p><u>7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris certaines incompatibilités:</u> - Conserver hors de la portée des enfants. - Conserver à l'écart des denrées alimentaires.</p> <p><u>7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :</u> Piège attractif à glu pour lutter contre les cafards.</p>
8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE #	<p><u>8.1 Paramètres de contrôle :</u> Aucun</p> <p><u>8.2 Contrôle de l'exposition :</u> Protection respiratoire : Non nécessaire. Protection des mains : Non nécessaire. Protection des yeux : Non nécessaire. Protection de la peau : Non nécessaire.</p>
9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES #	<p><u>9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :</u> Aspect : Carton plié avec glu imprégnée d'attractif alimentaire Hydro-solubilité : Soluble. Solubilité : insoluble dans les solvants organiques.</p> <p><u>9.2 Autres informations :</u> Données non disponibles.</p>
10 - STABILITE ET REACTIVITE #	<p><u>10.1 Réactivité :</u> N/A <u>10.2 Stabilité chimique :</u> Stable dans les conditions normales de manipulation et de stockage. <u>10.3 Possibilité de réactions dangereuses :</u> N/A <u>10.4 Conditions à éviter :</u> N/A <u>10.5 Matières incompatibles :</u> N/A <u>10.6 Produits de décomposition dangereux :</u> N/A</p>
11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES #	<p><u>11.1 Informations sur les effets toxicologiques</u> En cas de contact avec la peau : Non irritant En cas d'inhalation : N/A En cas d'ingestion : information non disponible En cas de contact avec les yeux : Non irritant</p>
12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES #	<p><u>12.1 Toxicité :</u> N/A <u>12.2 Persistance et dégradabilité :</u> N/A <u>12.3 Potentiel de bioaccumulation :</u> N/A <u>12.4 Mobilité dans le sol :</u> N/A <u>12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB :</u> N/A <u>12.6 Autres effets néfastes :</u> Non disponible.</p>
13- ELIMINATION #	<p><u>13.1 Méthode de traitement des déchets :</u> Eliminer en accord avec la réglementation en vigueur.</p>

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT #	<u>14.1 Transport</u> : Non classé.
15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES #	<u>15.1 Réglementation/législation particulières à la substance en matière de sécurité, de santé et d'environnement</u> : Rectificatif au règlement (UE) n° 453/2010 et règlement n° 453/2010 de la Commission du 20 mai 2010 modifiant le règlement (CE) n°1907/2006. Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement Européen et du Conseil du 18 décembre 2006. Règlement (CE) n°1272/2008 du Parlement Européen et du Conseil du 16 décembre 2008. Directive sur les préparations dangereuses (1999/45/CE modifiée par 2006/8/ CE). <u>15.2 Evaluation de la sécurité chimique</u> : Le fournisseur de cette fiche de sécurité n'a pas effectué d'évaluation de la sécurité chimique.
16 - AUTRES INFORMATIONS #	Fiche de sécurité au format REACH 453/2010, les paragraphes modifiés sont signalés par le signe #. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.